



Notice à destination des BRI

Dispositifs

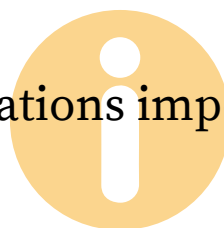
PRAME : mobilité de stage

Aide financière pour les stages réalisés dans tous les pays SAUF France (dont les outre-mers font partie), Monaco et Andorre.
Durée du stage : de 8 à 20 semaines (si l'étudiant·e réalise un stage de 23 semaines, la bourse n'en prendra en compte que 20).

ARMIE : mobilité d'études

Aide financière pour 1 ou 2 semestres d'études réalisés en dehors de la France (dont les outre-mers), l'Union Européenne, Monaco et Andorre.

Informations importantes



La saisie du dossier se fait en ligne et avant le départ à l'adresse suivante : <https://aidesformation.maregionsud.fr> par les étudiant·e-s qui y déposent aussi leurs pièces justificatives.

La demande en ligne doit être complétée par le formulaire de demande de bourse ainsi que la convention de stage ou contrat d'études (format papier), envoyés par les BRI à la DRI avant le départ.

Si jamais il y a un souci avec la plateforme, ne pas hésiter à contacter bourses-ri@unice.fr en précisant bien dans l'objet du mail "PRAME Région Sud" ou "ARMIE Région Sud".

Une fois le dossier validé par la Direction des Relations Internationales, il sera présenté en Comité de Sélection puis transmis à la Région Sud pour instruction.

Pour toute question à propos de ces dispositifs, merci de contacter bourses-ri@unice.fr

Critères d'éligibilité

- ✓ Ne pas avoir la nationalité du pays de la mobilité
- ✓ Être âgé·e de - 30ans au 31 décembre 2021
- ✓ Être inscrit·e à Université Côte d'Azur
- ✓ Préparer un diplôme d'État, visé par l'État, un DUETI ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)
- ✓ Avoir obtenu le baccalauréat ou avoir déjà effectué une année d'études en Région Sud
- ✓ Quotien familial : -24 000€ (avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020)

Pièces à fournir

- Pièce d'identité ou passeport (le passeport doit être valide jusqu'à la fin de la mobilité)
- Livret de famille : scanné depuis les pages « parents » jusqu'à ce que les pages « enfants » soient vierges (si 3 enfants, il faut donc aussi scanner la page du 4ème enfant ou rien n'est inscrit)
- L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 sur lequel l'étudiant·e figure
- Un RIB au nom de l'étudiant·e

ARMIE :

- Lettre d'acceptation officielle de l'établissement d'accueil mentionnant les dates de mobilité

PRAME :

- Convention de stage mentionnant les dates de mobilité et la rémunération de l'étudiant·e (s'il n'y en a pas, remplir « 0€ »)

Versement de la bourse de mobilité (si dossier complet et validé): 80% à l'envoi du formulaire de début de mobilité ; 20% à l'envoi du formulaire de fin de mobilité.





ATTENTION

→ **Aucune bourse ne sera attribuée aux candidat·e·s bénéficiant d'une bourse Erasmus+ ou AMI-MESRI.**

→ **En cas d'absence des formulaires** de début et/ou de fin de mobilité dans un délai de deux mois après la date de fin, **l'étudiant·e sera contraint·e de rembourser la bourse** qui avait été attribuée.

2021-2022

RAPPEL: sans envoi du dossier de demande de bourse à la DRI, nous ne pourrons pas valider les demandes de bourses faites par les étudiant·e·s. C'est à vous d'assurer ce suivi et de faire en sorte que les étudiant·e·s vous remettent leur dossier de demande dûment complété.

Il est important d'utiliser les dénominations **"ARMIE" pour le dispositif études** et **"PRAME" pour le dispositif stage** dans toutes nos communications afin de faciliter la bonne transmission des informations et l'organisation du pôle des bourses de mobilités internationales.

